



Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux

APPEL A PROJET - RESIDENCE MISSION

Dans le cadre d'une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture

C.T.E.A.C.

PREAMBULE

Sur la période 2014-2020 la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux s'est engagée dans une démarche de C.T.E.A.C. initiée par la DRAC Rhône-Alpes et répondant aux objectifs arrêtés par l'Etat en matière d'éducation artistique et culturelle. Deux conventions triennales ont été mises en place avec des collectifs d'artistes intervenant sur des résidences de 3 ans en lien avec des acteurs culturels locaux

Aujourd'hui la CCDB renouvelle son engagement par la mise en oeuvre d'une C.T.E.A.C. pour une année de transition sur la période 2021-2022, aux côtés de ses partenaires (Etat, Région, Département, CAF).

LE TERRITOIRE (cf. annexe)

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux réunit 21 communes et 9 360 habitants, Dieulefit est le bourg centre avec 3 150 habitants. Elle se situe dans la Drôme à 25 km à l'est de Montélimar et est classée en zone de revitalisation rurale. Le territoire possède un réseau d'associations dense dans différents domaines :- culturel, socio-éducatif, socio-médical, sportif, citoyen ...-dont une petite cinquantaine qui participent à la dynamique culturelle du territoire (recensement CCDB et Conseil Départemental),. dont plusieurs structures culturelles : médiathèques, musées, cinéma, librairie, galeries, école de musique ... actives toute l'année.

La C.T.E.A.C. (cf. annexe)

Cette convention promeut le partage d'une éducation à l'art et par l'art, pour et par tous. L'éducation artistique et culturelle dans la transversalité des publics et des métiers fabrique de l'en commun Elle s'appuie sur les trois piliers de l'E.A.C. :

- ✓ La pratique artistique : engager les publics dans une pratique singulière et collective.
- ✓ La rencontre des oeuvres, des artistes : donner à voir, mettre en contact le plus direct possible avec les processus et les objets artistiques et culturels.
- ✓ La connaissance et la compréhension des enjeux de l'art : encourager une pratique réflexive et le développement de l'esprit critique.

Les objectifs poursuivis par les partenaires signataires sont :

- Favoriser l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de vie des enfants et des jeunes (temps scolaire, périscolaire et temps de loisir)
- Inviter les habitants du territoire, constitués en association ou non, à s'emparer des propositions pour développer leurs propres parcours, notamment via des pratiques amateurs.
- Établir les conditions et les dispositions de la pérennité de ces parcours.

Plus particulièrement, la CCDB veut que les actions menées dans le cadre de la C.T.E.A.C. soient vectrices de partenariats et de mise en réseau de différents acteurs et différents publics. Mais aussi que ces actions s'intègrent dans le projet de territoire de l'intercommunalité, actuellement en cours de réalisation, et dont l'un des objectifs transversal à toutes les actions est la sensibilisation et la réflexion sur les enjeux climatiques et environnementaux.

La résidence-mission, dans ses contenus et modalités de mise en oeuvre, doit participer à ces objectifs.

Le pilotage de la C.T.E.A.C. Dieulefit-Bourdeaux

Il est assuré par plusieurs instances et personnes :

- ✓ Le comité de pilotage réunit un représentant des signataires de la convention Il étudie le bilan de la convention pour la saison écoulée et décide des orientations pour la saison suivante -en cas de résidence sur plusieurs années-. Il fixe le budget de la C.T.E.A.C. et décide de la répartition de ce budget.
- ✓ Le comité technique réunit le coordinateur CCDB, le coordinateur-relai, le représentant de l'Education nationale (1er ou 2d degré), le représentant des structures artistiques et culturelles locales partenaires, le représentant des structures sano-socio-éducatives locales partenaires. Il s'associe l'expertise du CD26. Il est en charge de la mise en oeuvre sur le terrain de la convention, il décide, organise et régule la mise en oeuvre technique des phases et projets des résidences territoriales.
- ✓ La coordinatrice CCDB :Eva Chelepine, chargée de mission culture solidarité. Elle coordonne la rédaction, la signature, le budget de la CTEAC. Elle organise l'appel à

projet pour les résidences territoriales. Il coordonne la rédaction et la signature des conventions de résidence Il coordonne le projet prévisionnel appliqué mis en oeuvre dans le cadre de la CTEAC. Il veille à son bon déroulement. Il facilite la rencontre initiale avec les artistes locaux en début de résidence afin que le dialogue et la coopération s'engagent et convergent pour nourrir un projet plus large.

- ✓ La coordinatrice-relai issue de la structure culturelle locale professionnelle : Elle/il accueille et guide sur le territoire l'artiste invité à résider. Elle/il organise et facilite sa rencontre avec les structures, publics ciblés et acteurs culturels locaux. Elle/il accompagne l'artiste dans l'organisation pratique de sa résidence. Elle/il met ses ressources artistiques et culturelles au service de la résidence.

LA RESIDENCE

Après avoir exploré différents champs artistiques (musique, danse, photographie...), lors des précédentes résidences E.A.C., pour cette nouvelle année scolaire 2021-2022, il est recherché un artiste, un collectif d'artiste, ou une compagnie travaillant dans l'un des champs suivant : littérature, vidéo ou architecture. Une approche pluridisciplinaire associant ces différents domaines est également possible.

Enjeux et objectifs de la résidence

- Offrir un regard artistique ancré sur le patrimoine local, que ce soit le patrimoine architectural, naturel, culturel ou historique, matériel et immatériel
- Proposer une démarche artistique favorisant l'esprit critique et conduisant le public à réfléchir, entre autres, sur les questions des enjeux climatiques et environnementaux,
- Favoriser la rencontre des publics avec l'expression artistique, sensibiliser à la diversité des créations et des espaces de créations,
- Investir le territoire dans son ensemble par un projet qui maille les espaces et les personnes.

Ses contenus spécifiques

- ✓ Mener un travail sur l'année scolaire, inscrit et pensé dans le temps.
- ✓ Proposer divers temps :
 - Des ateliers de pratique et de rencontres avec les publics ciblés permettant une découverte de la démarche de création et de l'univers de l'artiste. Les ateliers de pratique seront co-construits entre artistes et structures/personnes bénéficiaires et sur plusieurs séances/interventions – pas de "saupoudrage". Ils permettront une expérience et une appropriation personnelle à partir d'une pratique collective.
 - Des temps de rencontres fédérateurs associant plus largement les publics et partenaires et la population - ou s'appuyer sur les temps qui existent déjà (festivals, programmations, manifestations diverses ...)
 - Des temps de découverte du travail et de l'univers de l'artiste, notamment en début de résidence (petites formes, expositions, performances ...)
- ✓ Favoriser une mise en réseau et un partenariat entre les différents acteurs et les différents publics.
- ✓ Penser la résidence quand l'artiste est absent du territoire; la faire vivre aussi durant ses périodes d'éloignement.

Les publics prioritaires

L'éducation artistique et culturelle au regard des politiques prioritaires nationales et locales cible particulièrement :

- ✓ les jeunes générations - petite enfance, enfance, adolescence, jeunesse - qu'ils vivent en famille ou au sein d'établissements d'accueil ordinaires ou spécialisés, dans tous les temps de leur vie- temps scolaire, péri-scolaire, extra-scolaire-
- ✓ les personnes qui pour des raisons culturelles, économiques, géographiques, physiques n'ont pas d'accès simple à la pratique et à la vie artistique et ont peu d'espace de liberté d'expression culturelle.

Sont concernés sur la CCDB :

- ✓ Les personnes âgées en institution
- ✓ Les jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire et les jeunes en institutions spécialisées
- ✓ La petite enfance (avant 3 ans)
- ✓ Les adultes en institutions spécialisées

Les partenariats et les corrélations possibles

Localement, il faudra veiller à penser finement et à anticiper le partenariat entre artiste en résidence, médiateurs culturels, professionnels des structures spécialisées.

D'autres résidences ou missions spécifiques avec des acteurs culturels du territoire pourront être mises en œuvre selon les besoins et objectifs du projet de l'artiste en résidence.

Il sera pertinent de développer des liens avec la Radio locale « Radio là », qui travaille sur le suivi et la communication de la C.T E.A.C. du territoire depuis plus de 3 ans. Ce sera un relai privilégié des actions menées pendant la résidence.

Ces éléments peuvent être pris en compte dans le projet de résidence.

La durée et les modalités de financement

Résidence - sept 2021- juin 2022

Il est attendu entre 6 et 7 semaines de présence annuelle minimum qui représenteront entre 60 et 70 demi-journées sur site. Il conviendra de détailler le plus possible ce temps de présence : temps de prises de contact/concertations/réunions, le temps et nombres d'interventions auprès des publics, temps fédérateurs, temps de bilan.

Le budget

Entre 20 000 € et 25 000 € TTC recouvrant l'ensemble des frais : frais artistiques, temps de coordination-administration-réunions, déplacements, hébergements, restauration, binôme local éventuel . Les frais liés à la communication des résidences ne sont pas compris dans ces montants.

La construction du projet

Après sélection : un temps d'immersion sera prévu en septembre afin que l'artiste retenu finalise sa proposition pour le territoire et avec le territoire (étape qui doit être incluse dans le budget de la résidence).

MODALITES DE CANDIDATURE

Critères

Artiste ou compagnie ou collectif d'artistes capables d'investir des lieux non dédiés à la pratique ou à la diffusion artistique. Artiste ou compagnie ou collectif d'artistes capable d'intervenir auprès de différents publics tels que décrits précédemment et de s'adapter à leurs spécificités.

Compréhension des fondamentaux de la démarche C.T.E.A.C. et du territoire : contextes, enjeux, objectifs.

Artiste ou compagnie ou collectif d'artistes professionnel et structuré; rattaché à une structure juridique pouvant émettre des factures.

Artiste ou compagnie ou collectif d'artistes professionnel autonome dans ses déplacements.

Une attention particulière sera portée aux conditions techniques et matérielles des propositions: légèreté, coûts annexes limités, besoins spécifiques abordables ...

Contenus des candidatures

L'artiste ou la compagnie ou le collectif d'artistes devra fournir :

- ✓ une note d'intention en corrélation avec la démarche EAC, le territoire et l'appel à projet et précisant les modalités possibles d'interventions et leurs phasages;
- ✓ une présentation de l'artiste ou de l'équipe : ses références artistiques, la ou les disciplines proposées, 2 ou 3 références similaires de résidence-mission;
- ✓ une approche financière par poste, précisant le plus possible l'organisation du temps de présence sur le territoire et sa durée (en jour), la ventilation des temps d'intervention, de préparation, de réunion (en demi journée ou en heure), de coordination, etc, et dans la limite du budget indiqué;
- ✓ un calendrier de présence sur l'année 2021-2022.

Calendrier de la candidature

Mercredi 23 juin midi : date limite de réception des candidatures.

Date de réception par la CCDB et non date d'envoi.

Jeudi 15 juillet : rencontre des candidats présélectionnés à Dieulefit (nécessité de se rendre disponible).

Mi juillet : choix définitif du candidat retenu

Juillet-août-septembre : préparation de la résidence 2021-2022

Septembre 2021 : début de la résidence

Contacts

Candidature à envoyer par mail ou par courrier postal

Madame la présidente – à l'attention de Eva Chelepine

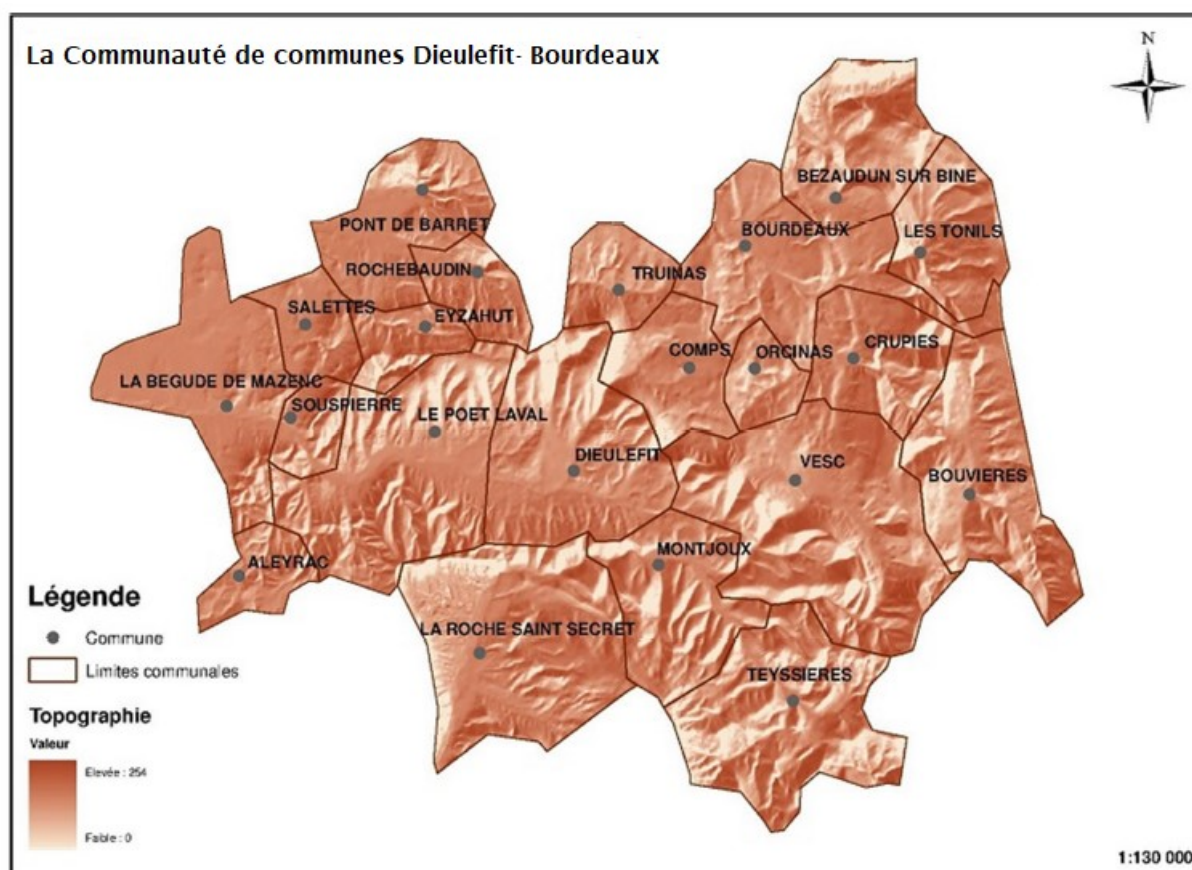
Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, 8 rue garde de dieu 26220 Dieulefit
[/ccpd.chelepine@orange.fr](mailto:ccpd.chelepine@orange.fr)

Renseignements : Eva Chelepine, Chargée de mission Culture Solidarités ; 07 87 09 20 10 /
ccpd.chelepine@orange.fr

ANNEXE

EXTRAITS de la note de synthèse du Diagnostic du territoire en matière d'E.A.C.

LE TERRITOIRE DE LA CCDB



La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux regroupe 21 communes et 9 360 habitants. Elle est située à 30 km à l'est de Montélimar. La région est située en Drôme Provençale, aux portes du PNR des Baronnies Provençales et à proximité de la plaine de Montélimar. Les paysages sont donc très variés avec la présence de plaines (altitude minimale environ 200m), des collines, mais aussi un relief semi montagnard avec une altitude maximale de 1544m.

Cette diversité des milieux entraîne plusieurs climats. Autrefois, la région était très réputée pour le climatisme : Dieulefit est classé en 1928 « station climatique » en raison de son air pur et sec, sans vent ni canicule excessive.

Via sa position de carrefour, le territoire possède à la fois les caractéristiques paysagères du Diois (moyenne montagne), de la vallée du Rhône (plaine) et les caractéristiques de la Provence (champs de lavande).

La Communauté de Communes couvre un territoire de 37 208 hectares. C'est un espace de faible densité avec 24.4 habitants au km² avec des différences internes fortes :

- 67.4 habitants au km² sur le secteur de Dieulefit - Poët-Laval
- 37 habitants au km² sur le secteur Ouest orienté vers Montélimar
- 9.8 habitants au km² sur le secteur Est, plus montagneux

Le Pays de Dieulefit-Bourdeaux se caractérise par un déficit naturel persistant, malgré des apports migratoires constants. Cela signifie que ces apports migratoires sont composés d'une part importante de personnes âgées.

Les 15-29 ans ne représentent que 11.2% de la population et les personnes de plus de 60 ans représentent 31 % de la population

Un taux de chômage assez élevé en 2011 : 11.5%.

52,4% de ménages non imposables.

69,4% d'emplois salariés dont 12,2% cadres et professions supérieures.

30,6% d'emplois non-salariés dont 3% d'agriculteurs (moyenne nationale entre 1 et 1,5%).

Dieulefit ville centre, propose toutes les commodités en accueillant les services publics principaux, administrations, commerces, services éducatifs, culturels, sociaux, sanitaires, médicaux, financiers etc. Tout en étant dans la desserte de Montélimar (30 mn), elle est protégée de « l'agglomération » parce que déjà reculée dans un paysage de moyenne altitude, à distance des voies de circulation de la vallée du Rhône.

Le secteur ouest, à l'image de La Bégude-de-Mazenc sa commune principale (1600 habitants), s'ouvre et se tourne vers la plaine de Montélimar et du Rhône. L'attractivité de l'agglomération montilienne joue non seulement en terme de consommation et d'emploi mais aussi par l'arrivée de nouvelles populations avec la construction de zones pavillonnaires périurbaines.

L'est de la communauté de communes regroupe 11 villages sur plus 50% de la superficie du territoire et compte seulement 25% des habitants. C'est une zone à très faible densité.

Le bourg le plus peuplé, Bourdeaux, compte seulement 600 habitants, la plus petite commune Les Tonils recense 15 personnes. La densité du secteur n'atteint pas 10 habitants au km². Ces trois secteurs appartiennent au même ensemble, sans vivre tout à fait au même rythme.

Les polarités urbaines de l'est sont plus externes à la communauté de communes qu'internes, le passage des cols de Boutière et du Pertuis, marque une barrière naturelle et symbolique avec Dieulefit. « Sur notre territoire, on n'a pas de lieu de passage-obligé, commun à toutes les communes ».

D'un côté, les axes routiers rapprochent Bourdeaux et les communes environnantes de Crest (30mn en voiture), de l'autre côté, les voies de circulation attirent les communes de La Roche-Saint-Secret et Teyssières en direction de Nyons. (25 à 35 mn en voiture).

L'ensemble de la communauté de communes n'est pas desservi en transport en commun : ni gare, ni car, exceptés les bus prioritairement scolaires qui relient Dieulefit à Montélimar et Dieulefit à Valréas.

Les déplacements privés se font en voiture, et scooter pour une partie des jeunes.

La tolérance, autorisée il y a quelques années encore, de véhiculer les élèves lors des sorties scolaire dans les voitures des parents accompagnateurs est aujourd'hui terminée.

Le problème de l'enclavement que seule résout la location coûteuse de cars, est une difficulté relevée par les enseignants qui défendent le besoin éducatif de sortir avec leurs élèves.

Formulée en terme de mobilité, d'accès, de flux, de distance, de temps, cette réalité du déplacement détermine des conditions de vie sur le territoire.

Forte de ses atouts identitaires culturels - tradition potière, patrimoines, histoire –elle possède un réseau d'associations dense et une présence importante d'artistes aussi bien dans ces domaines là que dans des esthétiques autres – spectacle vivant, arts plastiques.

Son offre culturelle est très étoffée durant la période estivale (festivals, expositions) et différentes structures sont ouvertes à l'année (un cinéma, une structure thématique - Maison de la Céramique - des galeries d'arts, trois médiathèques ...).

Des partenariats et projets sont parfois menés entre les acteurs culturels et ceux des domaines éducatif, socio-éducatif et socio-médical.

Cette dynamique locale importante cohabite avec des secteurs et un contexte relativement fragilisés puisque le territoire de Dieulefit-Bourdeaux est classé en zone de revitalisation rurale.

Si l'offre de pratiques artistiques est bien développée, elle est quand même majoritairement concentrée sur quelques villages. Les programmations culturelles hivernales sont beaucoup moins nombreuses qu'en été, voire inexistantes dans certaines communes, peu de salles permettant l'accueil de spectacles et de public dans de bonnes conditions (chauffage, équipements techniques). Qu'elle soit d'été ou d'hiver, l'offre culturelle manque souvent de lien et de médiation vers des publics non sensibilisés – ou tout du moins cette médiation n'est pas toujours rendue possible par manque de moyens financiers et/ou humains. Les porteurs de projets culturels reconnaissent eux-mêmes avoir beaucoup de difficulté à toucher de nouveaux publics.

Acteurs et structures :

- ✓ des artistes (spectacle vivant, arts plastiques ...)
- ✓ des artisans d'art dont 45 potiers
- ✓ des associations organisatrices/programmatrices de festivals, manifestations ou proposant des activités culturelles-artistiques (une quarantaine en tout)
- ✓ 1 école de musique intercommunale
- ✓ 3 médiathèques
- ✓ 4 galeries d'art
- ✓ 1 librairie
- ✓ 4 musées ou structure apparentées dont la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit
- ✓ 1 cinéma
- ✓ Un patrimoine bâti important (chapelles, villages perchés et de caractères, églises, cimetières protestants, ruines de châteaux, art Renaissance ...)
- ✓ 1 collège, 11 écoles
- ✓ 3 crèches, 1 lieu d'accueil parents-enfants (type Maison Verte), 1 Relais d'assistance Maternelle (RAM) avec temps d'accueil en groupe
- ✓ 2 accueils de loisir intercommunaux, 1 service jeunesse intercommunal
- ✓ 1 hôpital local (service de médecine et de soins de suite), un centre de soins post-opératoire et de rééducation (Dieulefit Santé), maisons de retraites
- ✓ 2 ITEP, 1 CMS, 1 CAT, planning familial, resto du cœur
- ✓ Plusieurs clubs de sports de loisirs (rugby, foot, tennis, volley, danse, gym diverses, etc.)
- ✓ Offre de sports nature en pratique libre (nombreux itinéraires pédestre, vtt et équestre, vol libre, escalade)
- ✓ 3 piscines découvertes municipales
- ✓ Une histoire riche (histoire protestante et point de départ du sentier international Sur les Pas des Huguenots); histoire de l'accueil des réfugiés durant la 2nde guerre mondiale, histoire du climatisme et de la santé, histoire de l'éducation avec l'école de Beauvallon...

Salles existantes :

- ✓ La Halle à Dieulefit est un espace récent disposant d'une grande capacité d'accueil. Il permet d'accueillir des manifestations culturelles.
- ✓ La salle des fêtes de Bourdeaux est une salle semi-équipée
- ✓ Le Bled à Souspierre dispose d'une salle équipée (salle privée)
- ✓ La majorité des communes disposent d'une salle polyvalente pour l'organisation d'événements (12 communes sur 21 disposent d'une salle des fêtes)
- ✓ Salles des écoles
- ✓ Petites salles de travail dans certaines communes
- ✓ Gymnase à Dieulefit

Bien qu'elle n'ait pas retenu la compétence culture, la CCDB a intégré deux équipements culturels à l'échelle intercommunale :

- La Maison de la Céramique (Régie à autonomie morale et financière) et l'école de musique Carrefour d'animation et d'expression musicale (CAEM, association loi 1901). La Maison de la Céramique est inscrite dans les réseaux nationaux des maisons de la terre. Elle fait connaître la tradition potière du pays de Dieulefit, et participe des nouvelles professionnalisations des céramistes avec une offre de formation in situ. Avec ses expositions, ateliers pédagogiques et son marché des potiers, elle contribue à la croissance de l'activité économique des 45 artisans céramistes et potiers installés sur la communauté de communes et à la valorisation du patrimoine.
- Créée il y a tout juste 40 ans, l'école de musique (CAEM) donne accès à des pratiques instrumentales et vocales, à près de 300 personnes, enfants, jeunes et adultes. C'est un lieu ouvert et dynamique qui développe de multiples partenariats et fait croître les pratiques collectives.

Les trois médiathèques demeurent de la responsabilité communale à Dieulefit, associative à La Bégude et intercommunale à Bourdeaux (SIVOM Pays de Bourdeaux). Celle de Dieulefit est dirigée par un bibliothécaire assisté d'une personne à temps partiel. La bibliothécaire de Bourdeaux assure un mi-temps. A la-Bégude-de-Mazenc, la mairie a mis à disposition de l'association « Lire au village » une employée de la mairie à raison de 12h par semaine.

Le paysage culturel s'anime et se densifie aux beaux jours, expositions, galeries, concerts. Des festivals et événements ponctuent l'été et l'automne Cette effervescence culturelle et artistique soutient l'économie du tourisme à la période de l'année où les villages voient leur population doubler, où les résidences secondaires s'ouvrent. Le dynamisme des structures culturelles, associatives tient beaucoup à la présence de bénévoles. C'est un atout mais aussi une fragilité.

A Pont-de-Barret, la CCDB développe avec Le Quai une expérience intéressante et vivifiante pour le village. La commune, propriétaire d'anciens moulins, les loue à une vingtaine de créateurs, artistes, artisans. Chacun y a son atelier, des coopérations s'organisent, ils font vivre le lieu et l'ouvrent aux habitants, aux publics Le Quai organise de temps à autres des expositions et de petits événements.

Au croisement des patrimoines, le Pays de Dieulefit Bourdeaux garde une mémoire vive de l'exil et du refuge. Exil des Huguenots après la révocation de l'Edit de Nantes, refuge à Beauvallon, aux heures sombres de la seconde guerre mondiale, pour des hommes, des femmes, des enfants fuyant les persécutions. Ces questions lient les migrations humaines passées et présentes. Elles sont portées par diverses associations du territoire de la CCDB, au sein de projets et de réseaux nationaux et internationaux. Elles offrent un espace de réflexion ouvert sur le monde contemporain.

Sept compagnies de théâtre, marionnettes, commedia dell'arte (pas de création chorégraphique) sont installées en différents villages, pour certains depuis longtemps et ne travaillent pas uniquement sur le pays de Dieulefit Bourdeaux.

L'offre en spectacle vivant est plus importante en musique qu'en théâtre. Du classique, du jazz, des chorales ... souvent à l'initiative de bénévoles, de musiciens qui ont des attaches avec le territoire; presque tous programment entre avril et septembre.

La Halle à Dieulefit, est la seule salle municipale de spectacles réellement équipée, mais Bourdeaux a inauguré en 2014 une belle salle des fêtes, semi-équipée qui peut accueillir des petites formes de spectacle et les séances du cinéma itinérant. Quelques lieux privés assurent une programmation régulière : la Bergerie de Peyrache à Bouvières le Bled, gère à Souspierre sa propre salle, techniquement équipée, elle peut être louée.

Le Labor, cinéma associatif de Dieulefit propose une programmation tout public. Bourdeaux participe au réseau de cinéma itinérant de la Fédération des Oeuvres Laïques et avec le concours de bénévoles, annonce une séance par semaine programmée l'été en plein air et une séance par mois l'hiver dans la salle des fêtes.

La création d'une web radio, Radio là, depuis 2016, a été une initiative d'abord portée par des bénévoles, qui se sont maintenant professionnalisés.

Loin d'être un désert culturel ou une zone de relégation, le Pays de Dieulefit-Bourdeaux n'en demeure pas moins au regard des paramètres nationaux d'équilibre des régions et des territoires, une zone géographique présentant un déficit sur des critères sociodémographiques et une présence peu marquée du ministère de la Culture.

La C.T.E.A.C.

L'Etat¹, le Département de la Drôme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Canopé² et la Caisse d'allocations familiales ont signé conjointement en décembre 2017, une Convention cadre 2017-2022 d'éducation aux arts et à la culture en Drôme. Ils sont ainsi convenus d'une approche concertée pour identifier et accompagner des établissements publics de coopération intercommunale via des conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC). Ces conventions « permettent de coordonner l'intervention de tous les signataires sur un territoire intercommunal et de faire converger leurs financements vers un projet commun. »

Depuis quelques années, l'Etat a fait de l'EAC, une priorité. Le Président de la République a souhaité que 100 % des enfants (en temps et hors temps scolaire) puissent accéder à des pratiques artistiques, découvrir des oeuvres, rencontrer des artistes, mieux connaître et situer le rôle des arts et de la culture dans la construction de soi, de son jugement critique et de son rapport aux autres. L'introduction de l'éducation artistique et culturelle dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et la mise en place des Parcours d'éducation artistique et culturelle ont depuis 2013, sensibilisé les professionnels et les familles aux enjeux de l'art dans l'éducation. Le 20 mars 2017, les ministères de la Culture et de la Communication, et des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, ont signé un protocole d'accord visant à favoriser l'éveil artistique et culturel du jeune enfant.

La Région Auvergne - Rhône-Alpes affirmant ses orientations de politique culturelle en 2017, a choisi de « Faciliter l'accessibilité territoriale et sociale à la culture, l'élargissement et la diversification des publics. » et de « Soutenir l'éducation et la transmission à travers la culture, avec le soutien aux projets et les actions éducatives ». De par ses compétences et sa politique éducative en faveur de la jeunesse, des lycéens et les apprentis, elle facilite la mise en oeuvre de projets d'éducation artistique et culturelle.

¹ 1 Pour l'Etat / Le ministère de la Culture - Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ; Le ministère de l'Education nationale - Jeunesse, Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme, Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Drôme ; Le ministère de la justice - Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Drôme-Ardèche ; Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation - Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes.

² Sous tutelle du ministère de l'Education nationale, le réseau Canopé édite des ressources pédagogiques transmédias répondant aux besoins de la communauté éducative.

Le Conseil départemental de la Drôme a depuis 2015 choisi d'orienter sa politique culturelle en faveur de l'éducation artistique et culturelle, avec une attention forte aux particularités du territoire. Le département est marqué par deux identités géographiques avec à l'ouest, la vallée du Rhône peuplée, organisée en grandes aires urbaines et à l'est les reliefs du Vercors, du Diois, des Baronnies, zones montagneuses relativement peu habitées, éloignées des grands axes de circulation. Le Conseil départemental renforce les synergies locales et le dialogue entre acteurs culturels, éducatifs, sociaux, il soutient et accompagne les intercommunalités drômoises, identifiées comme prioritaires, notamment celles des milieux ruraux les plus isolés.

La Caisse d'Allocations Familiales qui forme la branche « famille » de la Sécurité sociale, assure, à l'échelle locale, une action sociale essentiellement collective (assistance technique, subventions). La CAF de la Drôme dans le cadre d'actions favorisant l'épanouissement des familles et l'accompagnement à la parentalité, encourage les initiatives facilitant l'accès à la culture pour tous.

De plus en plus l'éducation artistique et culturelle et l'action culturelle se rejoignent pour penser l'émancipation des personnes, pour penser leur socialisation localement et globalement, quelques soient leurs âges et leurs conditions de vie